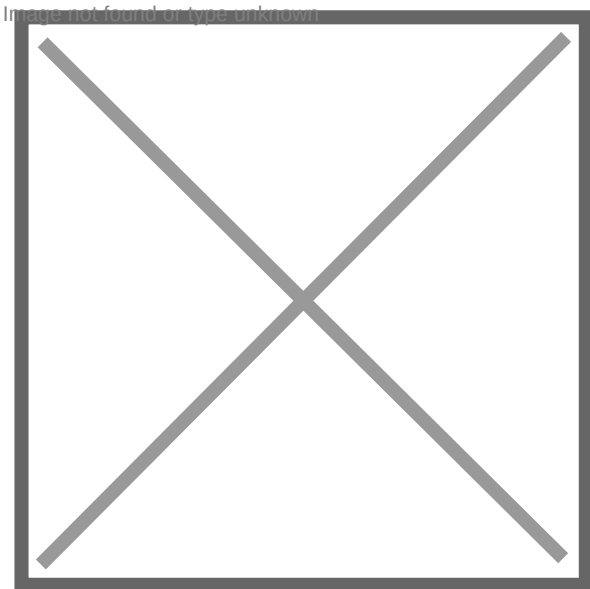




Stationnement camion dans cour privée

Par **boulette13**, le 10/02/2017 à 16:43

bonjour, je suis actuellement propriétaire d'une maison avec cour (maison mitoyenne) dans un petit lotissement de quelques maisons géré par un syndic. Je suis en litige avec le voisinage car étant dépanneur je gare mon camion dans "l'enceinte de la copropriété" mais dans MA cour privée cloturée, en stationnement je ne gêne nullement les allées et venues de mes voisins car mon camion s'arrête en limite de ma propriété et n'empiète donc pas la voie publique. Je suis victime de multiples plaintes par mes voisins qui estiment que ce camion imposant n'a rien à faire dans une copropriété, qu'il dégage des nuisances sonores et visuelles. Mes voisins ayant pris depuis de nombreuses années l'habitude de se garer de manière anarchique sur la place et accès menant à ma maison, ce qui pour le coup gêne l'accès de mon camion à mon domicile. Le dialogue étant impossible, je voudrais savoir quels sont mes droits ai-je le droit de garer ce camion dans l'enceinte de ma propriété ? Je ne trouve pas à ce jour de texte de lois en rapport avec mon cas, ou des articles sur lesquels m'appuyer. Cette situation prend aujourd'hui une ampleur pénible à vivre au quotidien car la moindre occasion est bonne pour amplifier le conflit (chien qui aboie, mur pas comme il faut...) merci de votre réponse

Par **morobar**, le 10/02/2017 à 16:57

Bonjour,
Je ne trouve pas à ce jour de texte de lois en rapport avec mon cas.
Il n'existe pas de loi ou d'article précis pour toutes les situations de la vie.
La bonne question dans votre cas est la suivante :
* existe-t-il un texte qui interdise le stationnement de mon camion dans ma cour privée ?
C'est dans le règlement de copropriété qu'il va falloir rechercher une éventuelle limitation.